

ITADA

Projet A2 : Analyse de situation et perspectives de développement des élevages laitiers dans le Jura, la Forêt Noire (et les Vosges)

Résumé du rapport final

Participants

Chef de projet

Siegfried Hartnagel (FiBL) -Frick -CH

Réalisation

Brigitte Heiz, Otto Schmid (FiBL)

Partenaire / réalisation :

Bernard Freyer (Université des sciences du sol)- Vienne-A

R. Hess, (Amt für Landwirtschaft), Lörrach-D

G. Hanson (IfUL) Müllheim-D

Martin Elsässer LVVG Aulendorf

Durée du projet: 1996-1999

Position du problème et objectifs

La baisse des prix à la production pour le lait et la viande ainsi que des potentiels locaux limités rendent difficile une production compétitive du lait dans les régions de montagne du Jura suisse, de la Forêt Noire et des Vosges. Du côté des politiques agricoles, des mesures telles le contingentement du lait ou les primes compensatoires proportionnelles aux surfaces contrarient également la poursuite du développement des exploitations à cause des prix de fermage élevés.

L'exploitation intensive tout comme l'abandon des surfaces en pentes, difficiles d'accès et économiquement non rentables, s'opposent aujourd'hui à la tendance d'un développement durable pour les zones de montagne. Il s'agit donc de savoir comment l'agriculture en tant qu'activité principale peut être fiabilisée et mise en oeuvre en zone de moyenne montagne en suivant les critères de l'agriculture durable.

Le projet a pour but de concrétiser le cadre des conditions agro-économiques et politiques qui pourrait contribuer à la sécurisation de l'existence durable d'exploitations laitières dans ces zones de montagne.

Méthode

Dans la partie économique de l'étude, la situation initiale a été analysée et évaluée sur la base de l'étude de quelques cas d'exploitations, d'entretien avec des experts et de données statistiques. A partir de là, il a été produit des modèles d'exploitations typiques pour la région (Jura suisse et Forêt Noire). Le test de possibilités de développement de ces modèles d'exploitations a été réalisé sur la base de divers scénarii bâtis à l'aide de calculs d'estimations budgétaires pour les exploitations. Pour ce faire, on est parti d'hypothèses comme par exemple la poursuite de la baisse des prix aux producteurs, le maintien des quotas de lait, une agriculture respectueuse de l'environnement et un élevage conforme à la réglementation. Les paramètres pris en compte sont les marges brutes des différentes branches

d'activité (systèmes de production), le revenu agricole (net) et la construction de capital propre pour l'exploitation.

Dans la partie écologique de l'étude, l'inventaire des paysages a été cartographié pour chaque exploitation retenue et précisé à l'aide des types de végétation et de caractéristiques qualitatives choisies. A l'aide de l'enquête des conditions essentielles qui existent au niveau de l'exploitation, l'objet de la cartographie est de donner des indications pour le développement potentiel dans le domaine de la préservation de la nature mais aussi de montrer leurs limites (économique, technique d'affouragement...).

Régions d'étude

En Suisse, la région d'étude englobe les territoires des communes du plissement Jurassique des Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Soleure. Les communes enquêtées peuvent être considérées comme typiques du Jura de par leurs aspects climatiques, leur altitude, les propriétés des sols et leur aptitude agricole. En Allemagne, la région étudiée comprend des exploitations de montagne choisies en Haute Forêt Noire ou dans les régions Ouest et Est de la Forêt Noire (MLR, 1998, p.13). Pour les Vosges, des données sur les secteurs de la montagne vosgienne du Haut Rhin et du massif vosgien du Bas-Rhin ont pu être exploitées.

L'agriculture de la région d'étude a durant les dernières années connue une forte transformation de ses structures en raison de la topographie, du climat, des structures inadaptées et des voies de communication défavorables. Ainsi, le nombre d'exploitations s'est réduit dans le Jura suisse de 40 % sur les 20 dernières années, en Forêt Noire de plus de 20 % sur 12 ans et dans les Vosges de 30 % en dix ans. La part des exploitations où l'activité agricole est secondaire dans les revenus a sur les dernières années nettement régressé en Suisse et faiblement diminué dans les Vosges alors qu'en Forêt Noire elle représentait encore plus de 70 % en 1991. L'arrêt de l'activité agricole semble donc surtout concerner ce type d'exploitations en Forêt Noire (voir aussi Rennenkampff et al., 1999).

Dans le département du Bas-Rhin, une forte part des pâturages du secteur vosgien a été transformée en cultures arables (Service régional de Statistique Agricole, 1996). Dans les autres régions d'étude, il n'y a eu qu'une faible transformation des systèmes d'exploitations. La surface moyenne par exploitation a fortement progressé sur les 20 dernières années pour toute la zone d'étude mais elle reste toutefois en dessous de la moyenne des régions/ pays concerné(e)s. La transformation des classes de tailles d'exploitations signifie que les agriculteurs des zones de montagne cherchent aussi à atteindre des tailles d'exploitations minimales afin d'assurer un revenu suffisant.

Le cheptel en vaches laitières s'est réduit de 27 % dans le Jura suisse (Cantons AG, BL et SO) en l'espace de 25 ans et de la moitié sur 30 ans en Forêt Noire (sur 4 " Dienstbezirke). Dans le Jura suisse, 41 % du cheptel bovin est composé de vaches laitières et dans les Vosges entre 27 et 45 % suivant le département. En Forêt Noire, l'élevage de mères allaitantes joue un rôle important sur de nombreuses exploitations et la part des vaches laitières dans le cheptel bovin n'est que de 33 %.

L'importance de la pression de la concurrence qui s'exerce sur les zones de montagne se montre donc partagée de part et d'autre des frontières par l'importance du recul du nombre d'exploitations agricoles, l'augmentation d'exploitations à l'activité agricole secondaire, l'abandon de l'exploitation des sites au rendement limité et par le recul du nombre d'actifs en agriculture.

Exploitations retenues pour l'étude

- Choix

En Suisse, il a été choisi en collaboration avec les représentants des administrations cantonales, 6 exploitations et en Forêt Noire 5 exploitations. Les critères furent entre autres l'altitude de la situation (zone de montagne 1 et 2), la taille de l'exploitation (minimum de 20 ha), la part en pâturages de longue durée (si possible un minimum de 90 %) et la disposition du chef d'exploitation à collaborer. Comme le projet ne prévoyait pas du côté français de moyens pour un organisme collaborant à l'étude, il ne fut pas possible de trouver de partenaire et on s'est limité à l'exploitation des rapports de suivi de groupes d'exploitations existant déjà dans le Bas et le Haut-Rhin.

- Mode d'exploitation des herbages et établissement des biotopes

Dans le Jura, on retrouve un mode d'exploitation des pâturages différencié qui est en relation avec le fractionnement du paysage et les modèles traditionnels d'exploitation de petits espaces.

Les parts d'exploitation extensive (1 fois par an) et peu intensive (2 fois/an) sont équivalentes et élevées, tandis que les prairies exploitées intensivement (3 à 4 fois) le sont de manière encore plus intensives que dans les collines voisines (Figures K1 et K2).

En comparaison, il règne en Forêt Noire un mode d'exploitation relativement homogène car en règle générale les unités parcellaires sont plus grandes et les différences liées aux conditions locales moins fortes que dans le Jura.

Du point de vue biologique, le mode d'exploitation plus différencié et plus fractionné est à considérer comme plus favorable que celui de la Forêt Noire homogène et peu marqué par les extrêmes. Il permet en effet une plus grande diversité en espèces et en espaces naturels dans les paysages.

Pour ce qui est du relevé des biotopes, en Jura et en Forêt Noire, les déficits les plus prononcés se retrouvent avant tout dans le domaine des structures de lisières le long des bordures de forêt, des bois et des cours d'eau. Vu sous l'aspect de la protection de la nature, la plupart des lisières montrent des largeurs et, pour partie, des longueurs insuffisantes.

A côté du maintien et du développement des structures de lisières présentes, il serait d'un point de vue écologique nécessaire d'en établir de nouvelles (essentiellement le long des forêts).

Pour faire mieux encore, l'intensité d'exploitation des surfaces contiguës aux biotopes serait à réduire à une exploitation (ou deux dans quelques cas particuliers).

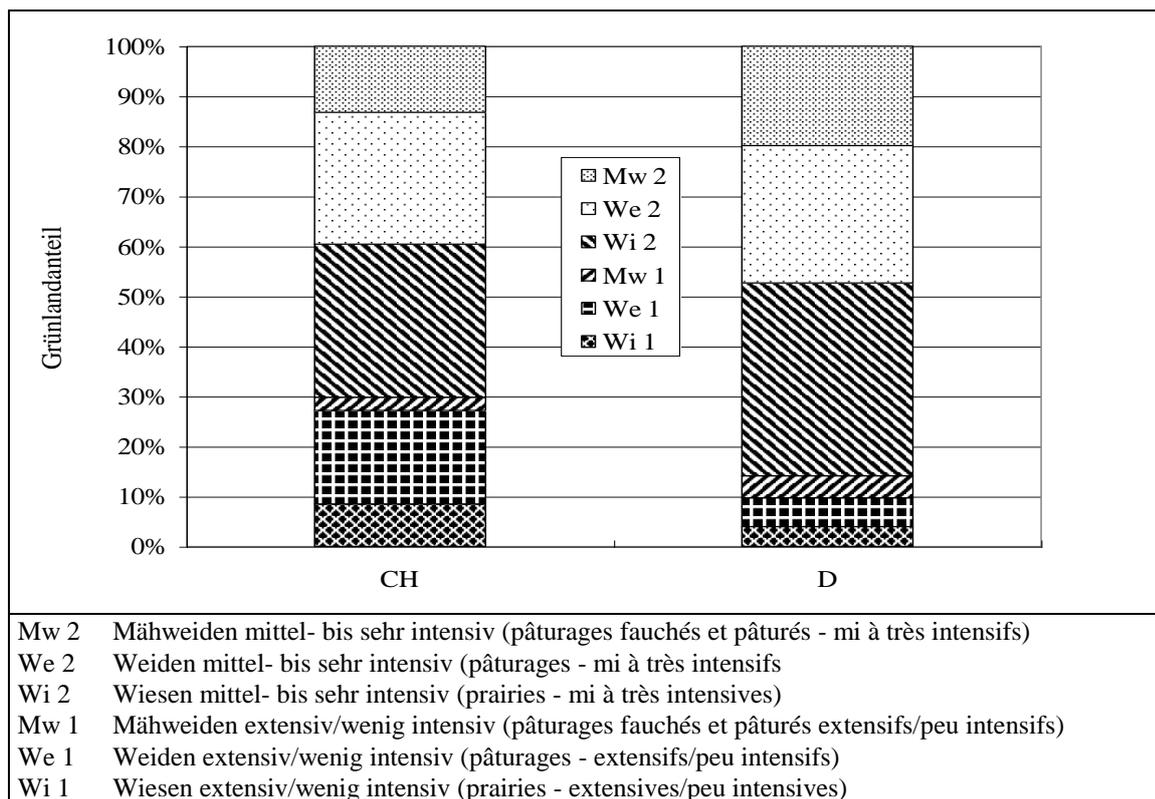


Figure K1 : intensité d'exploitation des herbages des fermes étudiées en Jura suisse et en Forêt Noire 1996/97.

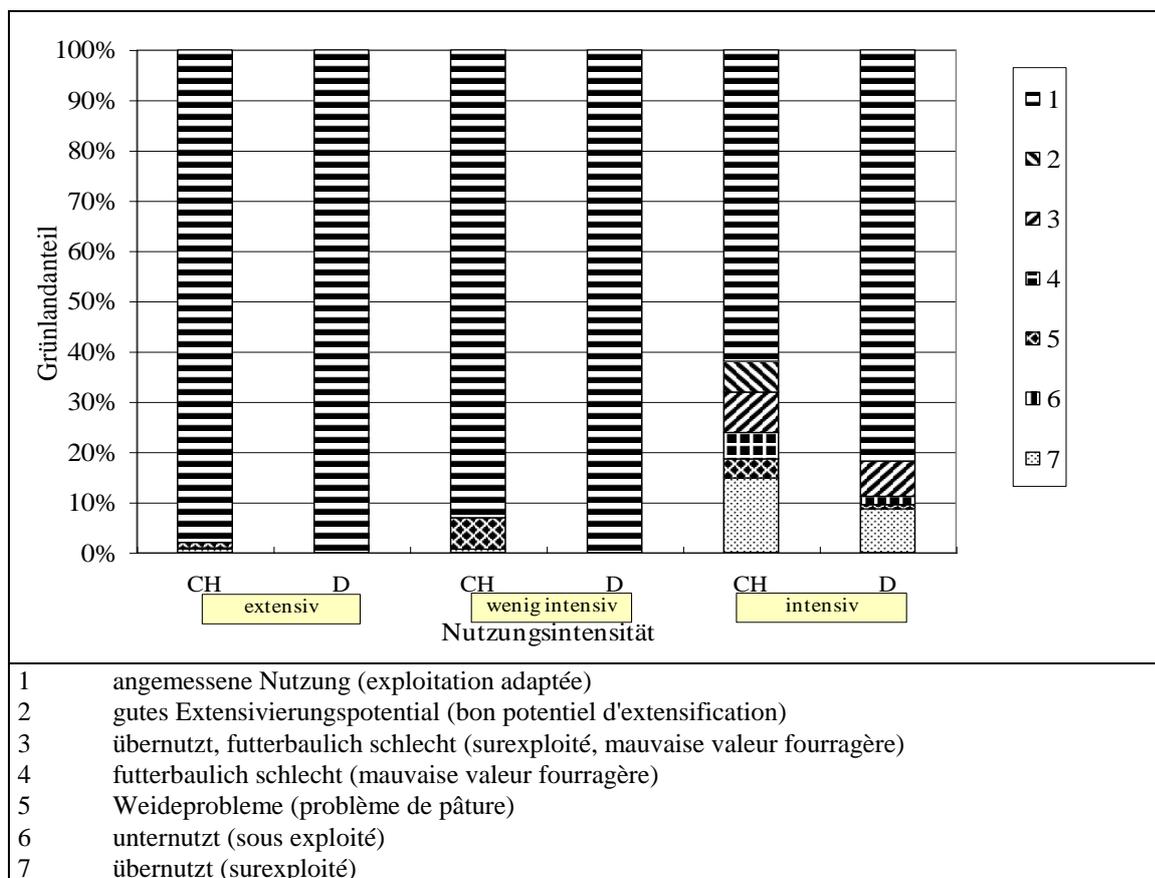


Figure K2 : Qualität de l'exploitation des pâturages des fermes étudiées en Jura suisse et en Forêt Noire 1996/97. Wirtschaftlichkeit Fallstudienbetriebe

- Economie des exploitations étudiées

La comparaison des résultats en Jura suisse indique que les revenus agricoles des exploitations étudiées sont très variables et pour trois d'entre elles comparativement faibles (Tab 27 et 29). Les différences sont moins le fait de coûts des structures que celles de la productivités en lait, des quotas laitiers et des paiements directs. Le provisionnement de capital propre pour le financement d'investissements de croissance n'est atteint que chez une seule exploitation.

Pour le groupe d'exploitations de la Forêt Noire, un revenu permettant d'envisager une poursuite sur du long terme de l'activité développée dans les conditions actuelles n'est rencontré que pour seulement l'une d'entre elles (Tab. 35 à 38). L'élaboration de fond propre peut être renforcée à moyen terme sur quelques unes des exploitations, mais ce capital est à considérer comme insuffisant sur du long terme. Les primes et divers apports publiques sont, à une exception près, seulement très légèrement en dessous du revenu retiré sur l'exploitation, ce qui signifie que sans ces soutiens, quasiment aucune exploitation n'arriverait à survivre de son revenu. Les apports en provenance de l'activité forestière et du tourisme (location d'appartements pour les vacances) sont donc indispensables à la stabilité des entreprises agricoles.

Les exploitations laitières des Vosges sont plus diversifiées que celles de la Forêt Noire et du Jura suisse. Ainsi, la transformation du lait sur les exploitations et la vente directe jouent un rôle significatif à côté de la livraison aux laiteries. Malgré ces mesures visant l'augmentation de la valeur ajoutée, le revenu agricole a diminué de 2,4 % entre 1995 et 1997 dans le département du Haut Rhin (CER 1995, CER 1997). Des augmentations de revenu ont été par contre enregistrées dans le Bas-Rhin pour les exploitations laitières qui écoulent leur lait en vente directe (Geissler, 1998). Les exploitations qui livrent leur production en totalité à la laiterie n'ont en revanche pas pu augmenter leur revenu malgré la reprise de quota et l'agrandissement de leur taille. L'endettement a nettement progressé dans ces exploitations tandis qu'elles diminuaient leur vente directe.

Les comparaisons entre les entreprises étudiées montrent que le rendement en lait et la productivité de l'affouragement de base varient fortement. Il y a donc pour quelques entreprises un potentiel de développement qui relève, selon les auteurs, plus d'améliorations dans le management que d'améliorations dans la génétique des troupeaux.

La comparaison entre les exploitations précise que des effets positifs sur le revenu de l'exploitation relèvent avant tout de quotas élevés en lait par unité de surface, des fortes productivités en lait par animal et des soutiens publics à l'investissement.

Des effets négatifs sur le revenu sont induits par des coûts importants d'achat d'aliments fourragers, de lignes d'amortissements importantes et d'applications en fortes quantités de fertilisants du commerce.

- Modèles d'exploitations

- constitution des modèles d'exploitations

Le modèle d'exploitation retenu en Suisse pour tester des scénarii de développement a été constitué sur la base des exploitations étudiées et grâce à la collaboration des services du conseil. Il correspond à une surface agricole utile de 35 ha (89 % en herbages longue durée), 8 ha en forêt et à une main d'œuvre de 1,8 UTH (Tab. K 1). Le quota laitier de 100 000 kg est rempli par 22 vaches laitières. En Forêt Noire, le modèle correspond à 41 ha de S.A.U. (dont 93 % en herbages longue durée), à 15 ha de forêt et 2 unités de travail. Un quota de 144 700 kg de lait est atteint par 28 vaches laitières. La comparaison des modèles d'exploitation suisse et de Forêt Noire reflète les différences déjà nommées dans la production et les structures de

chacun des pays. Ainsi sur une surface plus réduite, l'exploitation suisse atteint de plus hauts niveaux de surfaces peu intensives et un quota laitier plus faible.

Tableau K1: comparaison entre des données structurelles des modèles d'exploitation du jura suisse et de la Forêt Noire (année d'activité 1997/98).

Variable	Unité	Modèle d'exploitation	
		Jura	Schwarzwald
Données générales			
Forme d'exploitation		Activité principale	Activité principale
Méthode d'exploitation		Production Intégrée	P.I.
Affouragement d'hiver	jours	180	180
Regroupement parcellaire		moyen	moyen
Main d'oeuvre			
M.O. familiale	Nombre UTH	1,8	2,0
Index	UTH/100 ha SAU	5,1	4,8
Bilan en surfaces			
S.A.U.	ha	35,6	40,6
Dont fermage		15,0	12,2
Surface en cultures	ha	2,0	-
Pâturages longue durée	ha	29,6	38,9
Intensif		5,0	6,0
Moy -intensif		14,6	25,3
Peu -intensif		4,0	6,0
extensif		6,0	2,0
lisières, bordures de transition	ha	0,8	0,07
Haies et bosquets		1,2	0,49
Forêt	ha	8,0	15,3
Elevage			
Vaches laitières	nombre	22	28
Génisses de renouvellement		16	9
Jeunes Génisses à l'engrais		-	5
Génisses à l'engrais		6	-
Veaux à l'engrais		10	5
Chargement en animaux	DGVE/Betrieb	30,8	52,3
	DGVE/ha LN	0,9	1,3
Quota en lait	kg	100 000	144 700
	kg/ha SAU	2 857	3 420

- Economie des modèles d'exploitation

Le revenu agricole (bénéfice) du modèle du Jura atteint 57 000 CHF (Tab. K2).

Cela correspond à peu près aux résultats comptables du panel d'entreprises étudiées en production laitière en zone de montagne (FAT, 1998).

En Forêt Noire,, le revenu atteint 32 000,- DEM. Si l'on prend aussi en compte les revenus tirés de l'activité forestière et du tourisme, il atteint alors environ 43 000,- DEM, ce qui correspond à peu près à la moyenne des exploitations d'élevage en Bade-Wurtemberg (MLR, 1998).

Dans les deux situations, il ne peut être assuré à long terme la constitution de fond propre.

Tableau K2: Comparaison des résultats économiques des deux modèles d'exploitation pour le Jura et la Forêt noire (exercice 1997/98).

Variable	Jura		Forêt Noire	
	CHF	CHF/ha	DEM	DEM/ha
Marge brute				
Exploitation du sol	-2 133	-60	-14 555	-358
Elevage	83 631	2 349	73 906	1 820
Autres produits	6 500	183	9 694	239
Aides	67 387	1 893	17 949	442
Marge brute totale annuelle	155 385	4 362	86 994	2 145
Charges de structures				
Machines ,bâtiments ,autres.	74 180	2 083	43 716	1 077
Intérêts	10 500	295	6 449	159
Fermages et loyers divers	6 000	168	973	24
Personnel	7 511	211	3 569	88
Charges de structure totales	98 191	2 757	54 708	1 349
Revenu agricole, Gain net	57 194	1 607	32 287	796

Modèle

Les modèles décrivent les dispositions principales du développement et donnent la direction de l'effort à fournir pour un développement futur (Freyer, et al., 1996, S. 75). Dans les modèles présents, on a pris en compte, en plus de l'approche écologique et économique, les manières de voir des agriculteurs. Leur représentation des mesures souhaitables pour l'extensification ou l'intensification du mode d'exploitation a concerné les aspects suivants :

- Problèmes actuels du point de vue de l'agriculteur,
- Problèmes futurs du point de vue de l'agriculteur et
- Champs d'intervention de l'agriculture

Les interrogations ont été faites à partir de cercles de travail qui se sont penchés sur la question du modèle et de la formulation de scénarios (tab . 60 à 62).

Pour le projet concerné, deux modèles ont été formulés :

- **Modèle I :** Production intégrée (P.I. Suisse) ou selon le cas conduite d'exploitation suivant des directives proches (D) et application des mesures minimales pour la protection des ressources.
- **Modèle II :** exploitation suivant les directives de l'agriculture biologique et application des mesures minimales pour la protection des ressources

Scénarii :

Par l'intermédiaire de l'examen de différents scénarii, on a évalué les modèles sous l'angle des alternatives d'exploitation et démontré les conséquences de leur application. Le choix des scénarii a été fait sur la base d'entretiens avec des agriculteurs, de représentants des services du développement et des commanditaires de l'étude.

Au premier plan, on prend en compte les changements agro- politiques auxquels on peut s'attendre ainsi que les situations de marché. L'année visée est 2003, car il est prévu de considérer les niveaux finaux prévus dans le cadre des programmes (AP 2002, AGENDA 2000) et non les étapes intermédiaires.

Tab. K3 : description des scénarii.

Nr.	Scénario Nom	Caractéristique	Calculé pour	
			Jura	Forêt Noire
	Tous les scénarii	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre contractuel de AP 2002 (CH) et AGENDA 2000 	x	x
1	Pas de mesures d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de transformation des exploitations • Prise en compte de la vitesse de hausse des prix 	x	x
2	Transformation des places des jeunes animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation des places pour les jeunes en places pour V.L. (stabulation attachée) • Location de surfaces et de quota laitier 	x	x
3.1	Transformation de la stabulation entravée	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation en stabulation libre • Location de surfaces et de quota laitier 	x	x
3.2	Transformation de la stabulation (Low-Input-Strategie= stratégie extensive)	<ul style="list-style-type: none"> • Analogue au Scénario 3.1 • Réduction de la part de fourrage énergétique • Augmentation de la part de surface en pâtures • Diminution de la productivité en lait • Sortie des veaux au printemps 	x	x
3.3	Transformation de la stabulation (High-Input-Strategie = intensive)	<ul style="list-style-type: none"> • Analogue au Scénario 3.1 • Augmentation de la part de fourrage énergétique • Réduction de la part de surface en pâtures • Augmentation de la productivité en lait 	x	-
4.1	Stabulation libre neuve	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une stabulation libre pour Vaches Laitières. • Utilisation de l'ancienne étable pour l'élevage • Location de surfaces et de quota laitier 	x	x
4.2	Stabulation libre neuve (High-Input-Strategie)	<ul style="list-style-type: none"> • Analogue au Scénario 4.1 • Augmentation de la part de fourrage énergétique • Réduction de la part de surface en pâtures • Augmentation de la productivité en lait 	x	-
5	Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération entre 2 exploitations laitières • Construction d'une stabulation libre • Utilisation de l'ancienne étable pour l'élevage • Location de surfaces et de quota laitier 	x	x
6	Engraissement au pâturage	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon de l'activité laitière • Utilisation des pâturages par des engraissements extensifs • Elargissement de la part de pâtures 	x	x
7	Production biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion de l'exploitation à l'agri-bio • Transformation de la stabulation entravée en stabulation libre • Location de surfaces et de quota laitier 	x	x
8	2007	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à l'U.E. 2007 • Transformation de la stabulation entravée en stabulation libre • Location de surfaces et de quota laitier 	x	-

Pour le Jura suisse, il y a eu 11 scénarii de calculés et 8 pour la Forêt Noire (Tab. K3).

Contextes agro-politiques

En Suisse, la nouvelle loi agricole (AP 2002) est entrée en application au 01.01.1999. Pour les pays membres de la Communauté européenne, les décisions prises dans le cadre de l'Agenda 2000 entreront en vigueur au début de 2000. Au cœur des deux réformes se tient le découplage entre la politique du marché et celle des revenus. Les conditions réglementaires mises en place en Suisse visent une réduction de moitié d'ici l'année 2003 du différentiel des prix avec l'U.E. (Jörin, 1998, p.2). En Europe, la diminution des soutiens des marchés répond à l'exigence de libéralisation des marchés agricoles. En commun aux deux réformes, il est prévu de compenser les pertes de revenu liées aux mesures prises par des paiements directs. Dans les deux systèmes, des versements indépendants des performances sont mis en œuvre de manière proportionnelle aux surfaces et en fonction des cheptels d'animaux. La preuve d'une certaine efficacité sur le plan écologique pour bénéficier des paiements directs n'est cependant introduit qu'en Suisse.

Résultats agri-économiques

Si aucune adaptation n'est envisagée sur les exploitations (Scénario 1), l'application de la loi AP 2002 (pour le Jura suisse) et de l'Agenda 2000 (pour la Forêt Noire) conduit sur les modèles d'exploitations laitières à des pertes du revenu agricole respectives de 16 000 CHF et 5 000 DEM par exploitation et par an (Fig. K 3 et K 4).

Même si les places existantes pour les jeunes animaux en stabulation entravée sont transformées en place pour vaches laitières et les quotas supplémentaires nécessaires sont loués, le revenu de départ (avant réforme) ne peut pas être maintenu (Scénario 2). En raison des temps de travail très importants pour une stabulation entravée, le revenu reste même en fait en dessous de celui du scénario 1.

Si les facteurs précédant sont combinés à la transformation de la stabulation entravée en stabulation libre (Scénario 3.1 à 3.3), on peut alors atteindre en Jura suisse un gain de revenu de 7 à 17 % suivant le niveau d'intensification retenu. En Forêt Noire, la progression de revenu pour un même scénario est comprise entre 10 et 13 %. De telles solutions de transformation en lien avec la location de surfaces et de quota laitier supplémentaire sont à moyen terme économiquement intéressantes.

La construction d'une nouvelle étable de libre parcours des animaux (Jura 40 vaches, F.N. 42 vaches) conduit dans les deux cas à un revenu plus modeste que dans la situation initiale. Même une progression à 60 vaches laitières est du point de vue économique sans intérêt en raison des coûts élevés de location de surfaces, de quotas laitiers supplémentaires et de main d'œuvre, tout comme de la faiblesse actuelle des mesures de soutien à un tel projet (Scénarii 4.1 et 4.2).

La coopération entre deux exploitations laitières et la construction d'une nouvelle étable commune est à conseiller, si grâce aux capacités de travail ainsi libérées, un revenu complémentaire tiré sur l'exploitation (nouvelle branche d'activité) ou en dehors de l'agriculture, peut être atteint (scénario 5). Par unité de travail, une augmentation du revenu initial peut être atteinte de 75 % en Jura suisse et de 32 % en Forêt Noire.

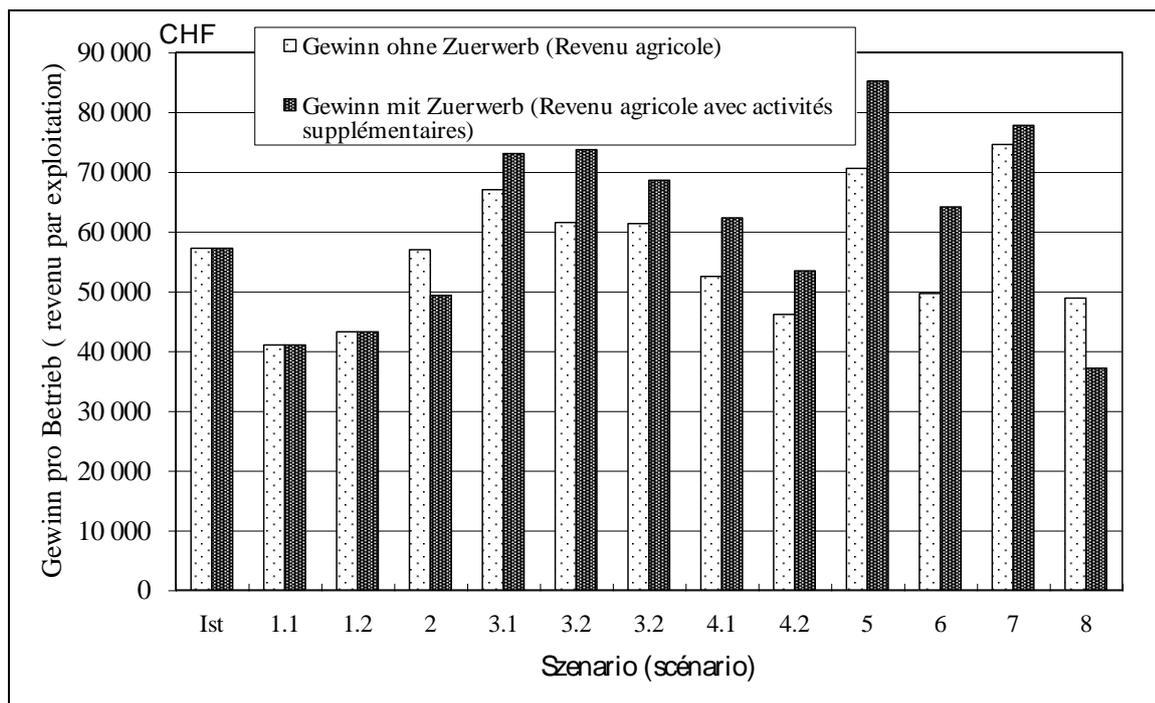
Le scénario 6 qui prévoit des pratiques extensives d'engraissement au pâturage (abandon de la production laitière, location des quotas laitiers, exploitation extensive des herbages), permet de libérer de la main d'œuvre qui peut alors être employée en dehors de l'exploitation et procurer un gain de revenu de 12 % dans le Jura. Pour la Forêt Noire, le calcul du temps de travail libéré avoisine les 2 000 heures ce qui permet environ le doublement du revenu initial.

Une conversion à l'agriculture biologique (Scénario 7) peut dans les conditions actuelles s'avérer très intéressante puisqu'elle permettrait une progression du revenu de 49 % en Jura suisse et de 46 % dans la Forêt Noire.

Pour l'exploitation du Jura suisse, il reste que l'adaptation aux conditions de la politique agricole européenne en 2007 induirait une baisse du revenu agricole de 48 800 CHF (Scénario 8) ce qui correspond à une réduction de 15 % du revenu initial en 1998 et de 27 % vis à vis du scénario 3.1. La transformation des structures nécessitée par l'application de la politique agricole communautaire et pour l'atteinte du revenu initial, pris comme référence, provoquerait, selon les estimations faites en Suisse (Rieder, et al., 1998, p. 9) une cessation d'activité chez 4,5 à 6 % des exploitations.

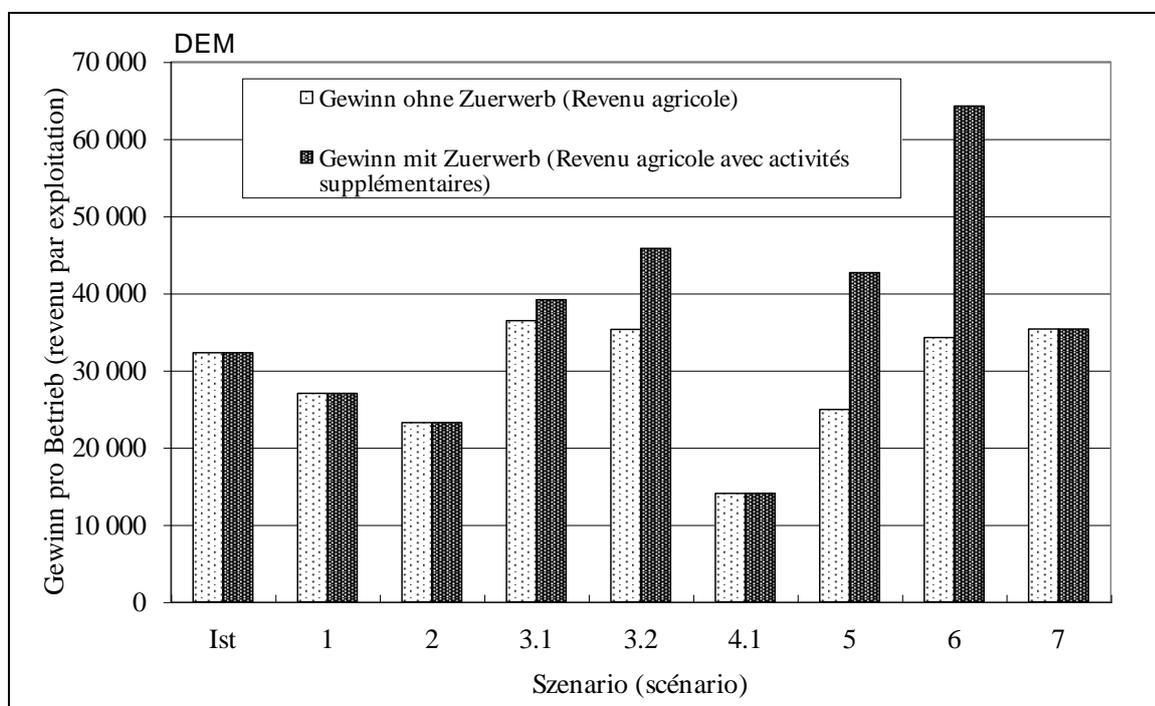
On constate donc que le revenu agricole varie en partie fortement suivant le scénario retenu.

Les mesures d'accompagnement agissent également immédiatement et dans des proportions variables sur le niveau de revenu.



S1.1: keine Anpassung, S1.2 keine Anpassung (kein Ackerbau), S2: Umbau Jungviehplätze, S3.1: Umbau Anbindestall, S3.2: Umbau Anbindestall (Low-Input), S3.3: Umbau Anbindestall (High-Input), S4.1: Neubau Laufstall, S4.2: Neubau Laufstall (High-Input), S5: Kooperation, S6: Weidemast, S7: Bioanbau, S8: EU-Beitritt

Figure K3 : revenu agricole par exploitation selon le scénario en Jura suisse (avec ou sans combinaison des revenus d'activités supplémentaires).



S1: keine Anpassung, S2: Umbau Jungviehplätze, S3.1: Umbau Anbindestall, S3.2: Umbau Anbindestall (Low-Input), S4.1: Neubau Laufstall, S5: Kooperation, S6: Weidemast, S7: Bioanbau

Figure K4 : revenu agricole par exploitation selon le scénario en Forêt Noire (avec ou sans combinaison des revenus d'activités supplémentaires).

Discussion des perspectives de développement

- Production agricole

Les calculs économiques indiquent que les exploitations qui n'évolueront pas structurellement et/ou dans leur programme de production subiront des pertes de revenu. Il est clair que dans tous les scénarii, les exploitations doivent atteindre un seuil de surfaces exploitées afin de rester viables économiquement et de continuer à exercer une activité agricole principale source de leur revenu (Jura suisse = environ 40 ha, Forêt noire = environ 50 ha). Sans moyens de soutien spécifiques, les exploitations de montagne à activité agricole principale ne pourront progressivement plus assurer un revenu familial suffisant. La seconde activité équilibrant l'exploitation est avant tout l'exploitation forestière en Forêt Noire et les ressources procurées par la location d'appartements de vacances.

Des baisses potentielles des coûts existent au niveau de l'optimisation des pratiques (performance de l'affouragement de base, renouvellement du cheptel...). Elles devraient être exploitées comme première forme d'adaptation aux nouvelles mesures qui seront mises en application. Pour les exploitations qui désirent continuer d'exercer une activité principale de production laitière, des mesures de transformation des stabulations, de mise en œuvre de coopération ou de conversion à l'agriculture biologique semblent intéressantes. Les solutions de construction de nouveaux bâtiments doivent avant tout s'envisager dans le cadre de développement de coopérations inter-entreprises. La recherche de développement par la location de surfaces et de quotas laitiers semble difficile à cause des coûts élevés engendrés. Des effets de rationalisation par des formes de coopération inter-exploitations conduisent en plus des avantages économiques à des avancées sociales. Le partage du travail entre l'activité de production laitière et une autre activité d'élevage spécialisée est particulièrement intéressant. Sous un angle écologique, il faut penser que dans le cas d'une productivité en lait élevée, les possibilités de valorisation de surfaces herbagères extensives sont limitées (risque de surfaces en jachère). Si cette surface doit être conservée et entretenue, on doit pouvoir arriver à un échange de surfaces avec d'autres formes d'exploitations (engraissement au pré, vaches allaitantes, etc.). Des conduites utilisant beaucoup d'intrants extérieurs (haute utilisation d'aliments fourragers énergétiques, forte productivité en lait) sont une alternative pour très peu d'entreprises en conditions de montagne. Pour les chefs d'entreprise qui souhaitent sortir de la production laitière, la conduite extensive d'engraissement au pré représente une alternative économiquement valable.

- Combinaisons de revenus et d'activités

L'éloignement des marchés et une palette de produits limitée réduisent les possibilités de ventes directes. C'est pourquoi la vente directe ne peut représenter que pour quelques exploitations une possibilité d'accroître leur marge sur les produits (par ex. par la transformation directe du lait, la vente de viande). En Forêt Noire, ce sont avant tout les exploitations avec des vaches allaitantes qui peuvent exploiter ce potentiel. Des expériences ponctuelles existent concernant l'utilisation d'énergies alternatives comme le biogas, l'électricité par éolienne, le chauffage avec des copeaux et déchets de bois, l'hydroélectricité ou la transformation de biomasse. Cependant, comme la rentabilité de telles installations est liée à l'obtention d'une taille minimale et qu'il manque un large soutien par les pouvoirs publics, un développement de tels concepts est difficile dans les régions de l'étude.

- **Tourisme à la ferme**

L'agriculture peut exploiter les atouts de son environnement naturel dans le domaine du tourisme et de l'accueil à la ferme : en règle générale, une nature mieux préservée, une meilleure valorisation du temps libre, un entourage attractif... sont perçus positivement. Bien qu'il est vrai qu'en Forêt Noire, il y ait déjà une dure compétition dans le domaine des appartements de vacances, le nombre de jours d'occupation pour les appartements de vacances à la ferme est resté malgré tout aussi élevé en 1996 qu'en 1995, alors que l'on a enregistré sur cette période un recul en matière d'occupations des locations (Bücheler, 1997, S. 16).

En Suisse, le concept de vacances actives et participatives rencontre un succès grandissant (ainsi les agriculteurs peuvent par ex. achever de se former professionnellement en pédagogie de base sur la découverte et l'aventure à la ferme).

- **Formation professionnelle**

Sans l'analyse comptable, les suivis des résultats des branches de l'exploitation et le contrôle de la production (fichier parcellaire, carnet de stabulation...), la conduite optimale de l'exploitation n'est pas envisageable dans le contexte actuel de réglementations.

La connaissance de base et régionale de l'économie de l'exploitation couplée à une formation professionnelle permanente occupe donc une forte signification. Les possibilités de formation dans le domaine du management de l'entreprise et du développement créatif sont porteuses du futur, comme par ex c'est le cas dans quelques Cantons suisses dans le cadre de l'école des entrepreneurs agricoles. Dans les sites où les conditions de production sont particulièrement défavorables, comme c'est le cas pour partie du secteur d'étude, on devrait prendre en considération la mise en œuvre d'une formation dans des domaines non agricoles.

- **Règle des contingentements laitiers**

On peut s'attendre à un démantèlement des quotas laitiers ou des systèmes de contingentement dans le cadre la libéralisation du marché et de la mise en application des politiques agricoles AP 2002 et Agenda 2000, si bien qu'une production laitière en zone de montagne couvrant les coûts de production ne serait plus possible. Des transformations progressives en résulteraient alors conduisant au partage du territoire en matière de productions agricoles (ici : abandon de l'activité laitière) accompagné de transformations considérables des structures d'exploitation, des formes d'organisation et de l'occupation du sol (forêt, jachère) (cf. Henrichmeyer, 1998, p. 441).

Conseils

- **Aux chefs d'exploitations**

- les mesures d'adaptation doivent être fondées sur les conditions particulières de l'exploitation. Il est important que les responsables d'exploitations et les conseillers se mettent sans tarder à chercher des stratégies individuelles adaptées.
- L'adaptation des connaissances spécialisées par des mesures de formation qualitatives est incontournable en raison des changements nombreux et rapides.
- Sans l'analyse comptable, les suivis des résultats des branches de l'exploitation et le contrôle de la production (fichier parcellaire, carnet de stabulation...), la conduite optimale de l'exploitation et l'analyse des faiblesses ne sont pas possibles.
- Les concepts valables de transformation ou de construction de stabulation, c'est à dire simples et économiques, doivent être utilisés beaucoup plus souvent.

- Les formes de travail en coopération sont à exploiter plus intensivement qu'auparavant (utilisation de machines, commercialisation, sociétés d'achats, etc.).
- Dans les sites où les conditions de production sont particulièrement défavorables, on devrait prendre de développer la formation dans des domaines non agricoles.
- La mise en commun des efforts des producteurs, des transformateurs et des vendeurs pour l'augmentation de la valeur ajoutée des produits (lait et viande) semble essentielle.
- Aux porteurs de décisions politiques
 - Le soutien de stabulations laitières adaptées au paysage est à promouvoir pour les exploitations pouvant se développer et les coopérations inter-entreprises
 - Il convient de renforcer le conseil socio-économique (contournement des craintes et des préjugés) si l'on veut voir émerger les coopérations
 - Le conseil en matière de systèmes de production laitière utilisant peu d'intrants (Low-Input-Systeme) est à développer encore
 - Les mesures de formation sont à construire de manière spécifiques aux régions concernées afin de vaincre les freins à l'offre de prestations de services et à l'activité touristique.
 - Les contributions écologiques locales sont à faire mieux connaître
 - Les concepts participatifs de développement régional sont à introduire et à coordonner
 - L'agriculture biologique est à soutenir à la base par un soutien renforcé des ventes et une plus forte transparence pour les consommateurs
 - Des mesures transfrontalières d'échanges d'expériences sont à renforcer ou initier et à soutenir financièrement.

Aptitude à la concurrence Suisse / Allemagne

Les prix du lait et de la viande ainsi que les versements pour les interventions à caractère environnemental sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, ce qui permet de produire une marge brute globale plus forte. Les moyens de production (aliments fourragers, semences, machines, valeur des baux de fermage, etc.) sont en moyenne des années 1986/94 plus chers en Suisse et ainsi donc, selon le S.B.V. (Syndicat des Paysans suisses) dans le domaine de compétitivité insuffisante. La part de bénéfice est inférieure en Forêt Noire, le taux de bénéfice atteint par ex. 17 % pour la Forêt Noire et 24 % pour la Suisse dans le cas du scénario " transformation d'une étable entravée en libre ". Ainsi, des baisses de prix de 24 % pourraient être subies en Suisse avant qu'aucun bénéfice ne puisse être atteint.

Les soutiens publics (primes, paiements directs, compensations, etc.) sont en Suisse actuellement largement supérieurs au bénéfice retiré par l'activité agricole de l'exploitation. La part des soutiens publics va encore se renforcer avec l'application de la loi AP 2002. En Allemagne, dans la situation de départ, le bénéfice agricole est encore supérieur à l'ensemble des soutiens publics. Avec l'Agenda 2000, les compensations et les primes aux animaux dépasseront le bénéfice agricole, cependant pas dans une même proportion qu'en Suisse.

La dépendance relative aux soutiens de l'Etat est donc plus forte en Suisse.

Les valeurs absolues d'amortissement pour le matériel par hectare de S.A.U. ne varient que peu entre pays. En Suisse, la part de l'amortissement du matériel rapportée à l'ensemble des charges de structure est cependant plus faible avec 27 % contre 45 % en Allemagne, ce qui provient de coûts d'amortissement en bâtiments plus élevés du côté suisse. Le premier

élément cité donne une explication pour le meilleur accueil du principe de mise en place de coopératives de matériel agricole (du type CUMA) en Forêt Noire qu'en Jura suisse.

Tableau K4 : comparaison de facteurs de compétitivité choisis entre le Jura suisse et la Forêt Noire.

Facteur	Jura suisse	Forêt Noire
Possibilités de combinaison de revenus	faible	moyenne
Prix du lait	moyen	faible
Soutien au prix du lait	Allocation de transformation fromagère Allocation d'ensilage Primes aux surfaces	Prix d'intervention
Marché du quota	Autorisé, pas d'échange entre la zone de montagne et les vallées	Autorisé entre " Regierungsbezirk "
Accès au marché du fromage dans les espaces économiques voisins	restreint, possible à long terme	possible
Coûts de production	élevés	moyen
Marges de fabrication	élevées	faibles
Structures des laiteries	Grandes laiteries avec collecte centralisée et transformation en dehors de la région	Laiteries relativement petites collecte centralisée et transformation en dehors de la région
Part de surface en location	moyen	élevé
Pression de la compétition internationale	moyen	élevé

Perspective

Les conditions de production sont difficiles pour les secteurs de montagne du Jura suisse, de la Forêt Noire et des Vosges et le resteront dans le futur. On peut déduire que pour la Suisse comme pour les pays de la Communauté européenne, la transformation des structures va s'accélérer et que les régions aux conditions de production difficiles seront particulièrement concernées. Malgré tout, les auteurs sont d'avis que l'agriculture de ces régions a la possibilité de réagir avec succès à ces conditions par des efforts et des formes d'organisation adaptés. Cela signifie qu'au minimum le " cœur " de l'agriculture de ces régions devrait être maintenu. Les exploitations familiales classiques doivent se transformer et s'engager dans des coopérations horizontales et verticales plus prononcées.

Les chefs d'exploitations de la Forêt noire et des Vosges ont été confrontés plus tôt que leurs homologues suisses à ce développement des structures. Ils ont un avantage d'expérience certain. De l'autre côté, les chefs d'exploitations suisses disposent d'un bon savoir-faire technique au niveau de leurs productions. Un échange transfrontalier des expériences est donc à soutenir comme ce fut le cas par ex. durant le projet par l'intermédiaire d'une excursion.

Résumé

Les calculs économiques indiquent que les réformes de la politique agricole AP 2002 en Suisse et de l'Agenda 2000 en U.E. vont exercer une forte pression sur les revenus des exploitations laitières de Suisse et d'Allemagne. Les exploitations qui ne se transformeront pas sur le plan des structures ou/et ne développeront pas de nouveaux modes de productions souffriront de pertes des bénéfiques. Pour les chefs d'exploitations qui veulent continuer une activité agricole principale, il n'existe donc pas d'autres alternatives à la mise en œuvre de stratégies adaptées à l'entreprise.

Aucun modèle ne peut finalement apporter les meilleures réponses et proposer les mesures à mettre en œuvre au niveau de l'exploitation, qui peuvent être :

- La maximalisation des soutiens publics par l'intermédiaire de l'extensification
- La sécurisation du revenu par les possibilités d'activités complémentaires ou supplémentaires
- L'augmentation des effets de la rationalisation de la production
- L'augmentation de la marge sur les produits par la vente directe
- La solution par une combinaison de mesures

La réponse doit être recherchée sur chacune des exploitations.

Il est important que les conseillers et les chefs d'exploitation se mettent sans tarder à rechercher les stratégies individuelles nécessaires.